Symposium sur la documentation : Les archives du spectacle vivant au prisme du genre

Le 16 décembre 2024
de 14:00 à 17:00

Synthèse de la journée

Réalisée par Anne Préa

La Bellone

Le lundi 16 décembre 2024, La Bellone a organisé un symposium sur la question du genre dans les archives du spectacle vivant en partenariat avec le FAME Festival. Ce symposium était divisé en deux temps ; d'une part un moment discussion entre 14h et 16h avec des chercheuses et artistes qui est disponible à l'écoute sur le site de la Bellone, et d'autre part un moment table ronde de 16h à 18h, où plusieurs intervenant.es étaient invité.es à s'exprimer sur la place accordée aux archives concernant des femmes au sein de leur collections. La journée s'est ensuite clôturée par une présentation et une séance d'écoute du podcast « Celles qui jouent » de Caroline Berliner.

La première discussion, animée par Arnaud Timmermans à 14h, s'est tenue entre Karolina Svobodova et Élise Deschambre, chercheuses dans les arts de la scène respectivement à l'ULB et à l'UCL. Elles travaillent toutes les deux à partir d'archives en spectacle vivant et parlent toutes les deux de la difficulté à trouver des archives portant sur des artistes femmes dans les arts vivants. Ce manque de figures historiques féminines conduit à enseigner l'histoire du théâtre en se basant toujours essentiellement sur des figures masculines. De plus, les archives sont souvent le fruit d'écrits personnels et ont donc tendance à être très individualistes, relevant plus souvent de l'épopée individuelle d'un homme plutôt que d'un regard critique sur une communauté mixte. Pour elles, il y a eu une « non-rencontre » entre les féministes et les artistes femmes dans les arts vivants et il est maintenant nécessaire de revisiter ces archives en se servant d'outils provenant des études de genres. Deux autres facteurs compliquent les recherches en archives : le manque de communication et de mise en commun entre les différents fonds d'archives, et la difficulté qu'ont les chercheur.euses à accéder à ces fonds d'archives. Une manière de contrer ces difficultés serait de revoir complètement le corpus et d'étudier, de travailler et d'aller voir en priorité des œuvres féminines. De plus, le fait de déjà penser à l'archivage de son travail au moment de la création permettrait de faciliter l'accès ainsi que la qualité des archives dans le futur.

Pour le second entretien, Camille Khoury, directrice du festival FAME, donnait la parole à l'artiste Marie Diaby qui a participé au Manx Cat Project, un projet collectif sur le thème de l'archive initié par l'Écarlate compagnie et le FAME Festival. Ce projet réunissait cinq metteuses en scène et trois autrices qui étaient invitées à créer cinq courtes pièces sur des femmes qui ont eu une importance significative dans l'histoire de la Belgique. Pour ce faire, Marie Diaby et les autres artistes ont pu avoir accès aux archives du Mundaneum, du Musée de la Littérature (AML) et du CARHIF. Dans cet entretien, Marie Diaby aborde la question des archives sous l'angle de l'intersectionnalité. En effet, sur toutes les archives à sa disposition, elle n'a trouvé qu'une seule artiste racisée, l'écrivaine belgo-congolaise Nele Marian dont le fonds d'archive n'est constitué que de deux boîtes. Devant ce peu de documentation, Marie Diaby parle des difficultés qu'elle a éprouvé à travailler sur cette figure parfois controversée des années 1940-1950. Elle parle de ce qu'elle appelle le désir d'héroïsation qui peut se traduire par le fait que le peu de figures racisées présentes dans l'imaginaire collectif nous pousse à vouloir que celles-ci soient irréprochables, à leur enlever de leur complexité pour faire apparaître une image plus lisse d'elles.

Une fois ces deux discussions terminées, une table ronde a été mise en place entre plusieurs participant.es : les AML (Archives du Musée de la Littérature), Contredanse, le centre de documentation de La Bellone, les archives de la Ville de Bruxelles, Théâtre et Publics ainsi que le CARHIF, à savoir le centre de documentation sur l'histoire des femmes et des luttes féministes en Belgique. Toutes les participantes avaient reçu au préalable ce questionnaire en préparation à la table ronde :

1. Comment qualifieriez-vous l'état actuel de vos collections et fonds en termes de représentativité et d'égalité femmes-hommes ? Êtes-vous en mesure de quantifier les rapports de proportion en termes de genre au sein de vos collections ?

2. Comment qualifieriez-vous l'approche de votre organisme en matière d'égalité des genres ?

3. Quelles sont les principales actions menées pour remédier au déficit de documents concernant des femmes dans vos collections et fonds ?

4. Certain.es membres de vos équipes ont-elles la charge de travailler spécifiquement sur ces questions ? Si oui, à quelle proportion de leur régime horaire et/ou selon quel cahier des charges ?

5. De combien de personnes se compose votre équipe ? Parmi celles-ci, combien ne sont pas des hommes ?

6. Comment les archives des personnes qui ont changé d'identité de genre sont-elles traitées

? Comment ces changements sont-ils pris en compte ?

7. Pouvez-vous citer des actions qui ciblent plus spécifiquement la question de l'alimentation de vos fonds et collections en documents concernant des femmes ?

8. Pouvez-vous citer des actions qui ciblent plus spécifiquement la question de la valorisation et la mise en avant de documents concernant des femmes issus de vos collections et fonds ?

9. Pouvez-vous citer des actions qui ciblent la mise en place d'outils de recherche et d'indexation qui permettent de retrouver des documents sur base du genre des personnes concernées ?

10. Des dispositifs sont-ils mis en place pour accomplir le même travail à l'égard d'autres groupes de personnes sous-représentées ? Si oui, lesquelles et selon quelles modalités spécifiques ?

11. Quelles seraient les actions prioritaires à mener d'après vous pour une meilleure représentation des femmes et des minorités de sexe ou de genre au sein des centres de ressources ?

La première intervenante à prendre la parole représentait les AML où iels sont l8 (ll femmes et 7 hommes) à travailler. La première chose qu'elle aborde c'est la difficulté pour quantifier les rapports de proportions en termes de genre au sein de leur collection qui réside dans le fait que pas toutes leurs archives appartiennent à des fonds. Le nombre de fonds d'archives n'est donc pas représentatif du nombre d'archive qu'iels possèdent réellement. Chaque fonds correspond soit à des personnes soit à des institutions comme des théâtres ou des compagnies. Iels ont actuellement 38l fonds d'archives qui sont recensés à la fois pour la littérature et le théâtre, parmi cela : 346 concernent des personnes et parmi ces 346 personnes seulement 62 concernent des femmes. Cette différence assez importante pousse les AML à avoir une position proactive en matière de réflexion sur le genre au sein des archives dans le sens où iels sont particulièrement attentifs.ves aux fonds produit par des femmes. Sans pour autant négliger les fonds produits par des hommes, iels essaient d'être particulièrement attentif aux fonds produits par des femmes. Cela se traduit par le fait de traiter prioritairement les fonds produits par les femmes et d'être plus attentif.ve dans la collecte et le traitement de ces fonds afin que le fonds soit visible et disponible au public. De plus, afin de promouvoir ces archives féminines, iels effectuent aussi un travail de valorisation de ces fonds d'archives produit par des femmes à travers des articles ou des campagnes de sensibilisation et de communication.

Par ailleurs, cet effort envers les fonds d'archives produit par des femmes est collectivement pris en charge au sein des AML. Aucune réelle action collective ciblée en matière de collecte n'a été menée mais ce volontarisme envers les fonds produit par des femmes se traduit par une vigilance constante de la part de tous.tes les travailleur.euses des AML concernant les archives qu'iels rencontrent. Concernant l'indexation, la question est relativement complexe car il s'agit de faire ressortir ce dont traite le fonds en particulier et même s'il est important de mettre en avant le fait que ce soit un fonds produit par une femme, il ne faut pas pour autant laisser de côté les autres aspects présents dans les archives.

Cet écart entre fonds féminin et masculin, l'intervenante des AML l'explique en partie par le fait qu'il y avait moins de volonté de conserver

les archives de la part des femmes que de la part des hommes, « comme si les femmes avaient complètement intériorisé le fait qu'elles n'étaient pas importantes, ou qu'on leur a tellement dit qu'elles étaient moins importantes, qu'elles ont moins gardé leur archives que les hommes ». Pour elle, c'est important de garder conscience de cela pour comprendre qu'une partie des documents produits par les femmes ne seront jamais archivables et qu'il faut à présent sensibiliser les nouvelles générations de femmes à considérer leur travail comme des documents qui méritent d'être archivés. Elle réaffirme également l'importance de parler de ce sujet autour de nous ainsi que de participer au genre de rencontre telle que cette table ronde organisée par la Bellone.

La parole a par la suite été donnée à la représentante de l'asbl Contredanse. La question de la représentation des artistes femmes dans les fonds d'archives n'est pas un axe prioritaire chez Contredanse mais fait plutôt partie d'une réflexion générale sur les discriminations et les sous-représentations des minorités. Le fait que Contredanse soit une asbl majoritairement féminines (7 femmes sur 8 membres de l'asbl en tout) a tout de même des répercutions sur le traitement des archives et les archives produites par les femmes, sans être prioritaires, sont traitées avec une attention particulière.
Chaque année, Contredanse fait une collecte d'archives auprès des compagnies de danses bénéficiaires des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'asbl, la question de la représentation des femmes aux seins des archives est donc directement liée à la question de la subvention des artistes féminines par la Fédération. Selon l'intervenante, l'écart de représentation entre les artistes femmes et hommes dans le milieu de la danse semble moins important que dans d'autre discipline artistique. De plus, la forte représentation des artistes féminines, notamment via le journal « Nouvelles de danse » participe à la valorisation de celles-ci.

Concernant l'indexation, elles essaient d'utiliser des mots neutres pour l'encodage tel que « interprète » au lieu de « danseur » ou « danseuse » et recensent plus de 15 mots clef autours des questions de genre et de discrimination. Il y a une réelle recherche sur la manière de mettre en avant les documents présents dans leur centre de documentation et de les rendre accessibles au public. En revanche, en ce qui concerne les artistes ayant changé de genre et donc parfois de nom,

Contredanse garde les deux noms de l'artiste visible sur sa fiche ce qui peut s'avérer problématique, comme le reconnaît l'intervenante mais pour l'instant elles ne savent pas comment faire autrement.

L'intervenante parle aussi de la difficulté, quand on travaille avec des archives et qu'on veut faire un changement important au niveau de la méthodologie, à traiter ce qui a été fait avant. Par exemple, Contredanse vient de commencer à encoder autrice au lieu d'auteur pour les autrices féminines mais seulement pour les nouveaux arrivages. Le fait de devoir changer toutes les archives à postériori peut s'avérer être un travail colossal et difficile à entreprendre. Une idée pour faciliter un encodage à la fois respectueux de l'artiste et qui reflète fidèlement les éléments de l'archives ainsi que la volonté derrière ce dépôt, serait de faire un entretien au moment du dépôt du fonds avec l'artiste elle-même.

L'intervenante de la Bellone qui prend ensuite la parole, propose une solution vis-à-vis de cette question des « deadnames » (les anciens prénoms des personnes ayant changé de genre). En effet, ce problème s'est également posé au centre de documentation de la Bellone qui a finalement trouvé un moyen de référencer à la fois le deadname et le nouveau prénom de l'artiste, afin de faciliter les recherches, tout en ne laissant visible que le nouveau prénom afin de ne pas heurter l'artiste. En revanche, concernant la quantification du nombre d'archives produites par des femmes par rapport à celles produites par des hommes, il n'est pas possible de donner de chiffre car la Bellone n'indique pas le genre sur ses fiches d'archives.
La particularité de la Bellone par rapport aux autres lieux d'archives c'est que le centre de documentation est complètement lié au reste de la structure et aux résidences qu'elle accueille. Depuis l'arrivée de Mylène Lauzon à la direction, des quotas ont été mis en plus concernant les activités de la Bellone, afin de vraiment mettre en avant les artistes femmes et les artistes issues des minorités.

La quatrième intervenante à prendre la parole représente les archives de la ville de Bruxelles où iels sont 6 archivistes dont 5 femmes. La quantification des archives féminines et des archives masculines est assez complexe dans leur cas car les archives qu'iels possèdent sont très vaste et concerne à la fois les employé.es de la ville de Bruxelles mais aussi les registres de la ville ce qui fait que chaque femme née à

Bruxelles ou y habitant se retrouve dans leur archives même si c'est juste de façon nominative. Pour avoir une vision plus représentative il vaut mieux regarder les fonds personnels privés que les individus viennent elleux-même déposer. La ville de Bruxelles accepte très volontiers tous type de fonds que quelqu'un voudrait leur déposer mais l'intervenante regrette cependant un manque de proactivité au sein du services pour faire venir plus de personnes issues des minorités sous-représentées. Ce manque de proactivité s'explique par le fait que les fonds d'archives privés ne constituent pas leur travail principal et qu'iels doivent donc s'y atteler après avoir traité les archives de l'administration. En 2020 iels ont fait un appel aux dons général avec les musées de la ville de Bruxelles à destination des personnes LGBTQ+ mais iels restent globalement très dépendant.es des initiatives personnelles. Iels doivent aussi s'atteler à la numérisation de leur archives et cela prend aussi beaucoup de temps.

Une autre intervenante pour les AML donne l'exemple, comme méthode proactive pour inciter les femmes et personnes issues des minorités à venir déposer des fonds d'archives, du Manx Cat Project dont a fait partie Marie Diaby. Ce genre de projet a l'avantage de se faire en collaboration avec d'autres structures et permet aussi une certaine visibilité grâce aux événements qui en découlent.

La cinquième intervenante prend la parole au nom de Théâtre et Public à Liège qui a une bibliothèque ainsi qu'un service d'archive théâtrale en plus de leur activité de formation et de soutien à la recherche en théâtre. Iels sont 6 dont 3 femmes. En ce qui concerne la bibliothèque, l'intervenante décrit une volonté assez partagée au sein de l'institution pour faire entrer prioritairement des livres écrits par des femmes. Concernant les archives en revanche, en plus des archives de Théâtre et Public, iels disposent principalement d'archives de compagnies et ces fonds d'archives sont majoritairement masculins. Il y a cependant une volonté chez Théâtre et Public d'aller chercher de manière plus proactive des archives de compagnie tenues par des femmes comme par exemple la compagnie de Françoise Bloch ou celle d'Isabelle Pousseur.
L'intervenante parle également du fait que certaines femmes artistes ne souhaitent pas spécialement que leur nom soit connu, ce qui pousse à poser la question : est-ce qu'il faut aller contre leur volonté et tout de même archiver leur travail ?

Elle aborde le fait que, du côté Flamand, il y a maintenant une obligation, lorsqu'une compagnie reçoit des subsides, de prendre soin de ses archives. La communauté flamande a mis en place une structure qui aide les compagnies à archiver leur travail et à adopter les bonnes pratiques en termes d'encodage etc. Cette volonté politique, qu'on ne retrouve malheureusement pas aujourd'hui côté francophone, permet de contourner cette question du sentiment de légitimité qui peut parfois poser problème à certaines artistes. Cela permet aussi de ne pas envisager la question de l'archive comme une préparation à la mort mais plutôt comme une pratique à entretenir tout au long de l'existence de la compagnie. De plus, cela permet de mettre toutes les compagnies qui reçoivent un subside sur un pied d'égalité vis-à- vis de la postérité.

L'intervenante suivante représente le CARHIF (Centre d'Archivage et de Recherche pour l'Histoire des Femmes) crée il y a presque 30 ans et qui, de par son identité, n'est pas réellement concerné par les questions de parité entre archives féminines et masculines. Dès sa création, le centre a fait une très grande collecte de fonds d'archives, prioritairement auprès d'associations, mais aussi de personnes privées afin d'écrire l'histoire des femmes et surtout l'histoire des mouvements des femmes en Belgique. Il n'y avait pas, en Belgique, une institution spécifiquement dédiée à cela, surtout en ce qui concerne les archives des associations non politiques et donc il y a eu beaucoup de pertes d'archives. De plus, il y a une certaine urgence à récupérer les archives de ces associations féministes car beaucoup d'entre- elles ont des membres qui commencent à devenir plus âgé et il y a donc un vrai risque d'une partie de leur histoire soit perdue s'il n'y a pas une volonté claire de l'archiver.
En ce qui concerne la représentation des mouvements lesbiens, le CARHIF est en collaboration avec le fonds Suzanne Daniels qui est spécialisé dans le domaine LGBTQ+ et donc dispose d'une bonne quantité d'archives sur ces thématiques. En revanche, concernant les archives produites par des femmes racisées, il y a un grand manque. En 2019 le centre a essayé de palier à ce manque en lançant un projet de récolte d'archives autours des mouvements de femmes issues de la migration. Malheureusement le covid 19 a mis à mal ce projet mais le CARHIF continue encore aujourd'hui d'acquérir plus de fonds d'archives produites par des femmes issues de l'immigration. Un des problèmes que rencontre l'asbl se situe dans le fait que beaucoup du travail de collecte se fait de bouche à oreille en démarchant en premier

son propre réseau or les trois travailleuses du CARHIF sont blanches et sont plutôt bien implantées dans les réseaux féministes et LGBTQ+ mais pas nécessairement dans le milieu des associations de personnes racisées.

L'intervenante aborde aussi la question du temps que prend le collectage. Le fait qu'il faille être présent auprès des associations pour les inciter à donner leurs archives au centre et qu'il faut gagner la confiance de personnes pour qui ces archives représentent souvent une vie de travail. Le fait que les trois femmes qui travaillent dans le centre soient blanches peut parfois constituer un frein pour certaines associations de personnes racisées qui sont en droit de se demander si le CARHIF est le meilleur fonds pour recevoir et traiter leurs archives. Le centre rejette rarement les archives que les personnes lui amènent mais le fait qu'il se concentre plus sur les fonds issus des associations constitue un choix important dont il est important d'avoir conscience. En effet, l'intervenante met en lumière le fait que chaque centre d'archivage tient une certaine position de pouvoir vis-à-vis des archives qu'ils choisissent et qu'ils mettent en avant.
De plus, la méthodologie avec laquelle la plupart des archivistes indexe un document est issue d'un mouvement promouvant la neutralité et l'objectivité dans l'archive. Or, selon l'intervenante, cette méthodologie n'est pas toujours adaptée à la réalité des archives et ne permet pas de mettre en avant certains éléments d'archives qui retiennent leur attention pendant l'archivage.

La conversation s'est ensuite orientée vers les pistes de solutions et d'amélioration sur lesquelles travaillent les différentes institutions invitées à la table ronde. Au-delà des points qui ont déjà été abordés plus haut, l'intervenante du CARHIF ajoute qu'elles ont aussi dû parfois changer de méthode de travail pour le collectage auprès de certaines associations. Ainsi, au lieu d'inventorier seulement les fonds d'archives qui sont dans leur dépôt il leur arrive de faire des exceptions et d'aller inventorier des archives sur le lieu de l'association pour ensuite laisser les documents d'archives sur place, dans les locaux de l'association. De cette manière, il y a un gain pour l'association dont les archives sont inventoriées et classées et cela permet de travailler avec une association qui pourrait avoir du mal à faire suffisamment confiance au CARHIF pour leur donner leur archives. Une autre manière de donner aussi

quelque chose en retour peut se faire par la numérisation de certaines archives enregistrer sous format VHS ou encore par le fait de faire des entretiens des travailleur.euses de l'association qui peut ensuite servir d'archive mais aussi pour des clips vidéo de promotion ou autre.
Il y a aussi des méthodes d'archivages communautaire que peuvent mettre en place plusieurs associations pour décider elles-mêmes de quels documents elles veulent archiver et de comment elles souhaitent encoder ces archives. Ainsi, l'intervenante pour le CARHIF parle de la volonté de certaines associations regroupant des personnes issues de la diaspora africaine de créer des « black archives » en Belgique et de la nécessité des fonds d'archives de soutenir ce genre de volonté plutôt que d'en rester à l'écart. La communauté LGBTQ+ parle aussi du besoin d'archiver de manière autonome les documents qu'iels considèrent comme étant des archives de leur histoire et ces documents ne sont pas forcément le genre de documents qu'un fonds d'archives traditionnel aurait tendance à archiver. L'intervenante conclu en disant qu'il y a un réel besoin de communication entre ces différents groupes et les institutions qui gèrent les fonds d'archives.

Pour l'intervenante de Contredanse, une piste pour gagner en efficacité serait de faire un état des lieux des archives actuelles pour pouvoir mieux s'entre-aider entre les différentes institutions et les mieux faire apparaitre les zones de trous. La plateforme Scapin pour les arts de la scène est une plateforme prévue à cet effet mais n'est pas encore parfaite concernant la question de la représentation des femmes dans les archives. Notamment, les fiches reprenant le nom des personnes ayant travaillé sur un spectacle n'indiquent pas le genre des personnes car elles se basent le plus souvent sur les fiches techniques produites par les théâtres qui eux- mêmes ne renseignent que très rarement le genre. Ce manque de précision empêche de pouvoir faire des statistiques liées au genre dans la base de données et donc d'avoir une vision plus claire de la situation.

L'intervenante de la Bellone insiste quant à elle sur la nécessité d'inciter les femmes artistes à considérer leur travail comme « méritant d'être archivé » et à venir déposer leur archives dans les fonds d'archives. Pour inciter les femmes à penser à l'archivage de leur travail, une autre piste de travail proposé par l'intervenante pour les archives de la ville de Bruxelles consiste à dépoussiérer la notion d'archive afin de la rendre

plus accessible et quotidienne. Les archives de la ville de Bruxelles font notamment des visites d'écoles dans leurs locaux pendant lesquelles la question du genre est abordé afin de sensibiliser les jeunes filles à la question de l'archivage. L'intervenante rappelle aussi qu'il est important de déconstruire aussi l'idée qu'on se fait d'une archive et que parfois juste une note manuscrite, un cahier de dessins ou un livre de recette peut constituer une archive. Car la question n'est pas seulement d'archiver les histoires de femmes ayant déjà vécues mais aussi de comment archiver les histoires des femmes à venir. Dans ce sens, la Bellone produit des archives de chacune de ses activités et notamment des résidences d'artistes qu'elle organise.

Cependant, plusieurs écueils se place entre les artistes femmes et les archives. Comme le fait remarquer l'intervenante des AML, si on regarde les statistiques, les artistes féminines travaillent plus souvent dans des postes tel qu'interprètes qui produisent moins d'archives écrites que les postes de metteur.se en scène ou écrivain.es. Selon Marie Diaby il y a aussi une nécessité structurelle de changer ce qu'on entend par archives afin de laisser plus de places « aux échecs, aux struggles » et pas seulement aux documents portant sur des réalisations. Il y a également un besoin de soutien auprès de ces femmes artistes qui parfois ont déjà beaucoup de difficultés dans leur vie professionnelles et n'ont juste pas le temps de penser à traiter leurs archives. Repenser de manière collective et institutionnelle l'archive afin que ça ne devienne pas une charge de plus à mettre sur les épaules des femmes artistes.

Pour conclure, toutes les participantes parlent du fait que la quantité d'archives portant sur des artistes féminines est largement inférieure à celle des archives sur les artistes hommes. De plus, cette quantité ne fait que diminuer si l'on prend en considération les artistes féminines racisées, queer ou issues de milieux modestes. Il y a une longue tradition d'invisibilisation des femmes et des minorités non seulement dans les archives mais aussi tout simplement dans l'art vivant en tant que tel. Cette invisibilisation est de plus renforcée par une tendance à l'autocensure plus poussée chez les femmes et les minorités, qui ont plus souvent tendance à penser que leur travail n'est pas important et qu'il n'est pas nécessaire de l'archiver. Cette croyance est accentuée par le fait que le milieu de l'art vivant est encore majoritairement masculin et que la majorité des postes dits « importants » sont occupés par des hommes.

Le problème ne se limite donc pas à la difficulté de trouver des archives d'artistes féminines mais touche également à la difficulté qu'ont les artistes femmes et issues des minorités à produire des archives. En effet, le terme « archives » renvoie souvent à une image poussiéreuse et très académique. Cette connotation peut rebuter certaines artistes qui consacrent déjà tellement d'énergie à faire vivre leur carrière qu'elles n'ont tout simplement pas de temps ni d'espace mental à dédier à leurs archives.

La différence de quantité entre les archives d'artistes masculins et d'artistes féminines et issues d'une minorité s'explique également par le fait que peu de personnes déposent d'elles- mêmes des archives de leur vivant. Ce processus se fait le plus souvent une fois que l'artiste est mort.e ; et c'est le plus souvent la femme ou les enfants qui vont déposer les archives d'un artiste masculin alors que l'inverse n'arrive que très rarement. Selon les archives de la Ville de Bruxelles, ce phénomène ne se limite pas aux artistes mais touche malheureusement toutes les tranches de la société.

Devant ce gouffre entre archives féminines et masculines, plusieurs pistes ont été envisagées afin d'inverser la tendance. Tout d'abord, certains fonds comme les AML ou les archives de la Ville de Bruxelles priorisent la collecte et le traitement des archives des artistes féminines et issues des minorités. Le CARHIF essaie quant à lui de rendre l'archivage plus accessible en allant directement auprès des asbl féministes afin de promouvoir la production d'archives. Cette sensibilisation sur l'importance des archives s'accompagne d'un travail visant à gagner la confiance de ces groupes, qui sont parfois peu enclins à laisser leurs archives à une institution. Le CARHIF réalise ainsi un travail de numérisation sur place et propose aux asbl de les accompagner dans le travail sur leurs archives et de laisser celles-ci dans leurs locaux pour qu'elles en gardent le contrôle. Selon plusieurs participantes, il est actuellement plus important de produire des archives que de les recenser dans tel ou tel fonds. Beaucoup de fonds encouragent donc les artistes femmes et issues des minorités à l'autonomisation et soutiennent les associations qui souhaitent constituer leurs propres archives. Pour ce faire, il est cependant nécessaire de prendre en compte les réalités des artistes précaires et de se rendre compte que les inégalités entre les archives masculines et

féminines reflètent les inégalités présentes directement dans le travail et les carrières de ces différents groupes d'artistes. Il semble donc nécessaire de questionner nos pratiques et d'intégrer une perspective genrée dès le début du processus d'archivage.

Enfin, la communication entre les différents fonds et leur collaboration est aussi un élément essentiel à ne pas négliger. Les journées d'échange comme celles-ci sont donc une très bonne occasion de mettre les savoirs en commun et de discuter de l'avenir de l'archive dans les arts vivants.